

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présents : 10</b> <b>Procuration : 1</b> <b>Votants : 11</b> <b>Pour : 11</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : 11 octobre 2024
<b>Réf : 24144</b>  <b>Objet : MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLE- LOT 05 MENUISERIES INTERIEURES – AGENCEMENT AVENANT N°2</b>	<b>Présents :</b> M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Carole  <b>Absents ou excusés :</b> M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Sonia  <b>Procuration :</b> - Mme MICHAUD Sonia à Mme TAVERNIER Marie - Laure

Madame Carole MICHAUD présente l'avenant n°1 à intervenir concernant le lot n°5 (menuiseries intérieures – agencement) des travaux de construction de la Maison des Assistantes maternelles attribué à l'entreprise PRAWOOD - 74 440 Taninges.

**Montant du marché initial :**

LOT n° 05 :( menuiseries- intérieures – agencement ) : 135 016.07 € HT

Diverses modifications doivent intervenir en plus-value et en moins-value qui représentent un montant total de + 905.15 € HT portant ainsi le montant du marché à:135 770.36 € HT soit 162 924.43 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **VALIDE** l'avenant n° 2 d'un montant de + 905.15 € HT au marché de la SAS PRAWOOD lot 05 des travaux de construction de la maison des assistantes maternelles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 qui sera notifié à l'entreprise titulaire du marché.

La secrétaire de séance  
QUOEX Valérie



Le Maire  
Jean – Claude DENNE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois suivant sa publication, notification.